



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
DU SERVICE CIVIQUE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 16 novembre 2021

CONGRES DES MAIRES – L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE RENFORCE SA PRESENCE AUPRES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR CREER DE NOUVELLES OPPORTUNITES D'ENGAGEMENT A DESTINATION DES JEUNES

Du 16 au 18 novembre 2021, l'Agence du Service Civique participera à la 103^{ème} édition du Congrès des maires et des présidents d'intercommunalités de France, organisé au Parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris. Une présence qui vise à poursuivre le développement de l'accueil de volontaires en Service Civique ou en Corps européen de solidarité au sein des communes et de leurs groupements.

L'accueil de volontaires engagés : un projet triplement gagnant pour les jeunes, les collectivités et les habitants des territoires

Chaque année les collectivités territoriales permettent à des milliers de jeunes de vivre une expérience d'engagement. **En 2020, elles représentaient 12% des organismes d'accueil en Service Civique.**

Ce rôle grandissant auprès de la jeunesse engagée n'est pas anodin : **les missions de Service Civique ou du Corps européen de solidarité représentent de grandes opportunités pour les collectivités territoriales.** Des opportunités offertes par l'énergie, l'esprit d'initiative et les savoir-faire des jeunes qui s'engagent, et qui vont permettre aux communes et aux intercommunalités d'expérimenter des projets d'innovation sociale en lien avec le développement durable, les solidarités intergénérationnelles, l'éducation pour tous, l'inclusion, la culture, le sport, etc. **L'envie d'agir de ces jeunes permet en effet d'amplifier les actions d'intérêt général menées au quotidien par une collectivité, mais également de faire bénéficier les habitants d'actions de cohésion sociale et de solidarité, en proximité avec les services publics du territoire.**

Pour l'Agence du Service Civique, les collectivités territoriales sont aujourd'hui des partenaires clés pour répondre aux attentes des jeunes dans leur diversité et dans une période compliquée pour eux. Elles permettent à des jeunes présentant tous les profils de **réaliser des missions près de chez eux, partout en France et en Europe.** Ces missions, qui leur permettent de s'engager pour des causes qui leur tiennent à cœur, leur offrent la possibilité de développer leurs compétences et enrichir leurs perspectives d'insertion sociale, éducative et professionnelle tout en donnant du sens à leurs actions.

Développer le Service Civique et le Corps européen de solidarité dans les collectivités, des leviers efficaces pour répondre aux attentes des jeunes, notamment dans les milieux ruraux.

Actrice de tous ces bénéfices, l'Agence du Service Civique se lance comme objectif de **renforcer le développement de missions auprès des collectivités, et notamment de faciliter l'accueil des volontaires dans les territoires ruraux**. Avec un peu plus d'un demi-million de volontaires engagés depuis sa création, le Service Civique est aujourd'hui plébiscité par les jeunes, car il leur permet d'agir tout en s'inscrivant pleinement dans leur parcours d'avenir.

Pour soutenir ce développement, l'Agence du Service Civique a lancé en 2021 un appel à manifestation d'intérêt « Jeunes engagés de la ruralité », expérimenté dans 15 départements au 1^{er} trimestre 2021 puis étendu à 52 départements ruraux. Cet appel à manifestation d'intérêt a pour objectif de **favoriser le développement de l'accueil de volontaires engagés en Service Civique en zones rurales au sein de collectivités territoriales et établissements rattachés**. Les projets de déploiement du Service Civique retenus sont soutenus par l'attribution d'une subvention de l'État à des communautés de communes et d'agglomération dans les départements concernés. Ces structures bénéficient par ailleurs de l'accompagnement des référents territoriaux du Service Civique pendant le déroulement de l'appel à manifestation d'intérêt et, au même titre que tous les organismes agréés, pendant la durée des agréments. 24 communautés de communes sont lauréates de cet AMI. Elles prévoient d'accueillir, grâce à ce soutien exceptionnel, 280 volontaires en Service Civique.

À propos de l'Agence du Service Civique :

L'Agence du Service Civique est un groupement d'intérêt public (GIP) créé en 2010. Elle assure la mise en œuvre du Service Civique, engagement volontaire de 6 à 12 mois ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Depuis sa création, plus de 500 000 missions de Service Civique ont été réalisées par des jeunes volontaires. Dans le cadre du plan France Relance et de son volet « 1 jeune 1 solution », 100 000 missions supplémentaires par an sont développées pour accompagner les jeunes souhaitant donner du sens à leur engagement pour l'intérêt général. Par ailleurs, l'Agence met depuis 2016 en œuvre la déclinaison française des volets Jeunesse & Sport du programme européen Erasmus+ et du Corps européen de solidarité. Présidée depuis le 27 mars 2019 par Béatrice Angrand, l'Agence du Service Civique est un opérateur du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Son directeur général est David Knecht.

CONTACTS PRESSE

Gaétan LASSALE – presse@service-civique.gouv.fr - 06 99 86 68 70

Mathilde CALVEZ – presse.servicecivique@bonafide.paris – 06 49 64 09 87